

Mairie d'Osmerly

Cet été, 
vous avez envie
de faire pousser
quelques
légumes 
ou des fleurs !

Venez retrouver vos voisins, échanger des graines,
partager vos idées de jardinage au

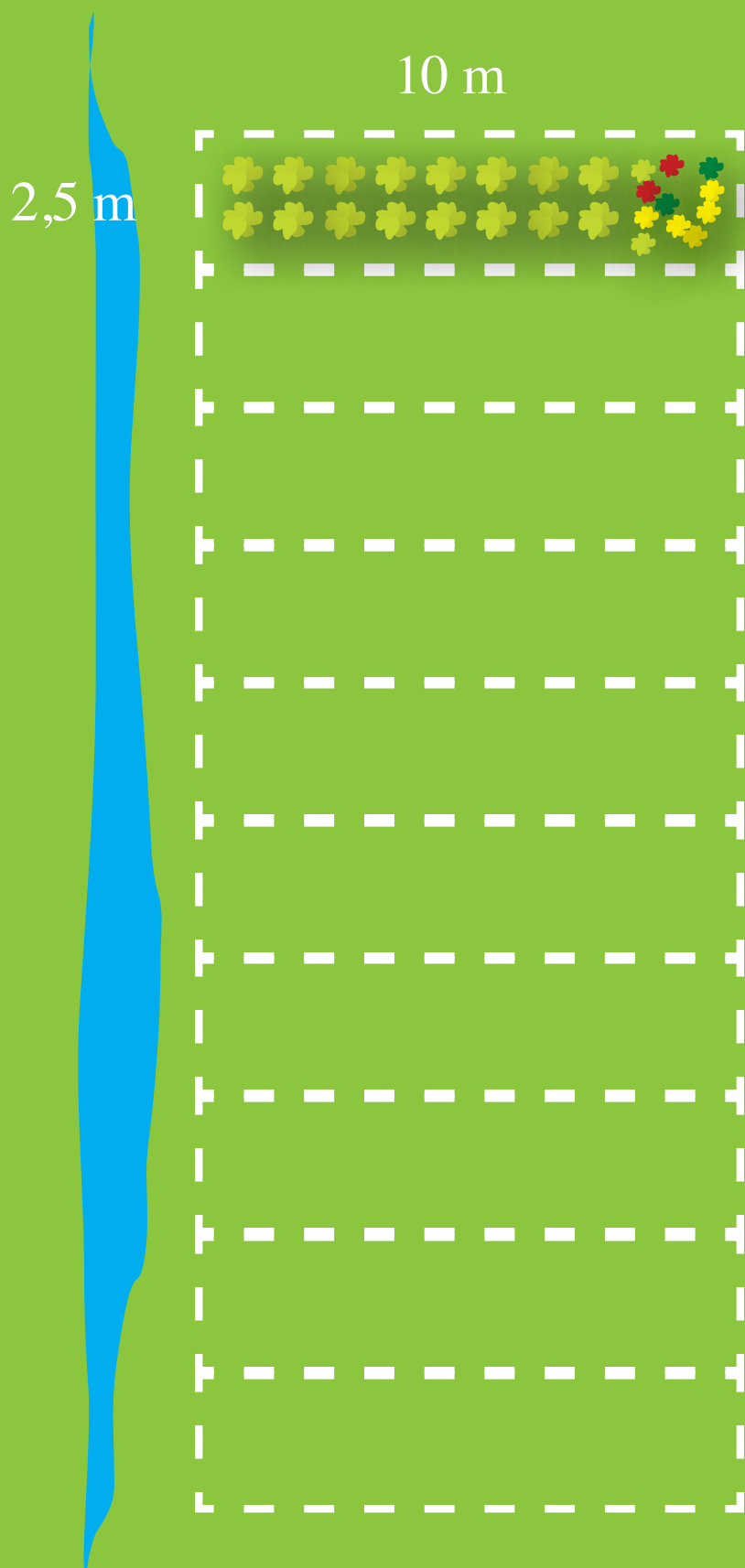
“Jardin Communal”

Route des Chaumes 

Sur demande à la Mairie,
vous pouvez disposer d'un espace de 25m²*,
la terre est retournée prête à être cultivée !

Règlement du “Jardin Communal”

Le site de la **route des Chaumes** comporte **10 parcelles de 25 m²** destinées à être attribuées **gratuitement** et exclusivement **aux habitants de la commune**, dans la limite des places disponibles.



L'inscription sera effectuée auprès du secrétaire de Mairie, de Max Vigot ou de Claudine Rolland.

Chaque parcelle sera délimitée par des piquets.

L'occupation du jardin sera accordée pour **une durée d'un an**. La commune d'Osmeroy ne pourra être rendue responsable des dégâts de quelque nature qu'ils soient, qui seraient commis par l'un ou l'autre des bénéficiaires des jardins, ni des accidents qui surviendraient soit à eux, soit à des tiers.

Les jardiniers devront respecter, avec la plus grande délicatesse, les jardins des voisins.

En cas de difficultés entre jardiniers, le comité de pilotage sera saisi pour arbitrage.

Le comité veillera à la bonne application du règlement intérieur et décidera, si besoin, de retirer le jardin dans l'intérêt commun.

La plantation des arbres et arbustes sera interdite. Seuls seront autorisés **les légumes et les fleurs**.

Bon jardinage !